



**MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE**  
**ARRÊTÉ**

**Arrêté N° MA-ARE-2025-024**

31 juillet 2025

**OBJET : ARRÊTÉ AUTORISANT LA BROCANTE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION BENEV'EN FÊTE LE SAMEDI 23 AOÛT 2025**

**Pétitionnaire :**

Association BENEV'EN FÊTE

Représentée par Madame Mathilde COLLIN

1 rue Sarrazine

23210 Bénévent-l'Abbaye

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.3 à 2212.5 ;

Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat modifiée par ordonnance n°2000-912 du 8 septembre 2000 ;

Vu le décret n°96-1097 du 16 décembre 1996 pris pour l'application du titre III, chapitre I de la loi susvisée et relatif aux ventes en liquidation, au déballage, vente en soldes et en magasins d'usines ;

Vu les articles L.310-1 à L.310-7 du nouveau code du commerce ;

Vu la demande présentée par l'association BENEV'EN FÊTE – représentée par Madame Mathilde COLLIN, Présidente, concernant l'organisation d'une brocante vide greniers dans le centre bourg, le samedi 23 août 2025 lors de la fête patronale ;

Vu le compte rendu de la réunion de sécurité de la préfecture du vendredi 04 juillet 2025 ;

Vu l'accord de la Préfecture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'association **Benev'en Fête** est autorisée à organiser le samedi 23 août 2025 une brocante vide greniers à Bénévent-l'Abbaye, centre bourg.

**ARTICLE 2 :**

La tenue d'un registre aux feuilles inamovibles coté et paraphé par Monsieur le Maire est obligatoire.

Il doit mentionner les nom, prénom, qualité, domicile des participants et le cas échéant le nom de la personne morale ou la raison sociale de l'entreprise et le numéro d'immatriculation au registre de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

A l'issue de la manifestation, le registre doit être transmis à la préfecture de la Creuse.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Maire de Bénévent l'Abbaye, Monsieur le Directeur DCCRF, Madame le Commandant de Gendarmerie de la Souterraine sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. André MAVIGNER





**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de Cabinet**

Guéret, le 23 juillet 2025

Affaire suivie par :  
Arnaud MONDON  
Bureau de la sécurité publique et des polices administratives  
Tél : 05 55 51 58 14  
Courriel : arnaud.mondon@creuse.gouv.fr

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 4 JUILLET 2025**

**OBJET : Fête de la St Barthelemy – du 22 au 24 août 2025 à Bénévent l'Abbaye**

**PRÉSIDENTE :**

Yann LE NORCY	Sous-préfet, Directeur de Cabinet, Préfecture de la Creuse
---------------	--

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Mathilde COLLIN	Présidente Bénév'en fête
Philippe RITOU	Vice-Président - Référent sécurité
Fabrice LAMOME	Bénévole Bénév'en fête
Jean FAYETTE	4 <sup>ème</sup> adjt Mairie Bénévent l'Abbaye
Christophe CARPENTIER	SDIS 23
Major Arnaud FREMAUX	DDPN 23
Hélyan FAILLY	GGD 23
Quentin GUILLEUX	ARS
Arnaud MONDON	Direction des sécurités, Préfecture

Après un tour de table des personnes présentes, Mme Mathilde COLLIN, présidente de l'association Bénév'en fête, fait une présentation de l'événement qui se déroulera du vendredi 22 au dimanche 24 août 2025.

Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> édition de cet événement. La manifestation est composée d'une fête foraine avec restauration, d'une brocante, d'un marché de producteurs, d'artistes de rues, de café concert, d'un bal, d'un feu d'artifices.

Environ 800 personnes sont attendues à l'instant T avec un pic le samedi matin pendant la brocante jusqu'à 15h et en soirée pour le tir du feu d'artifices (déclaration de spectacle pyrotechnique effectuée).

Place Louis Lacrocq  
B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Tel : 05.55.51.59.00  
Courriel : [prefecture@creuse.gouv.fr](mailto:prefecture@creuse.gouv.fr)

[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)

Reçu en préfecture  
023-212302103-20250731-MAARE2025024-AR  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

Responsable de l'association : Mathilde COLLIN 06 33 69 84 86

Référent "sécurité" : Philippe RITOU 06 81 73 26 98

### 1- mesures de sécurité

Compte-tenu du caractère « urgence attentat » du plan Vigipirate, le site de la manifestation sera sécurisé par la mise en place sur les accès routiers de doubles barrières et de véhicules anti-bélier sur lesquels un numéro de téléphone visible sera affiché afin de permettre une ouverture rapide de la voie de circulation si besoin d'un accès pour les secours.

Un arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement est prévu et 10 bénévoles sont mobilisés pour renforcer le dispositif sur la zone de tir du feu d'artifices.

1 parking de 200 places est mis à disposition à proximité du stade (bac à sable et citerne à eau).

Tout au long du festival, les bénévoles devront être mobilisés au contrôle visuel du public et faire remonter toute difficulté liée au maintien du respect de l'ordre public et de la gestion des flux. Ils seront équipés de talkies-walkies.

### 2- mesures de secours et prévention incendie

2 postes de secours sont prévus. 5 accès sont pré-identifiés. L'organisateur fait appel à la SARL Maquin (ambulancier) qui mobilise une ambulance avec 2 personnels et à une Ets de sécurité pour le bal.

6 châteaux ouverts seront installés et le montage sera assuré par un professionnel.

7 extincteurs seront déployés sur site.

L'ARS se chargera d'informer le SAMU (cadres d'astreinte) de l'évènement.

La gendarmerie rappelle l'obligation d'affichage de l'interdiction de ventes d'alcool aux mineurs.

### 3- mesures sanitaires

En ce qui concerne les risques sonores, quelque soit la durée et le style de musique, impliquant la diffusion de sons amplifiés à des niveaux sonores élevés, l'organisateur est tenu d'adapter les dispositifs afin de limiter les atteintes à la tranquillité ou à la santé des riverains.

La liste des vendeurs de denrées alimentaires sera transmise à la DDETSPP, ainsi que les modalités de traçabilité des aliments. L'organisateur utilisera une chambre froide.

L'ARS préconise d'indiquer sur les différents points d'eau si l'eau est potable ou non avec des petits panneaux, afin d'éviter tout risque d'intoxication.

Le public aura accès à des toilettes publiques.

Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet

Yann LE NORCY